

PROGRESSION DE L'INITIATIVE PPTE

Comme l'indiquait déjà notre Bulletin d'information N°6, l'Initiative PPTE a rapidement progressé au cours du dernier trimestre de l'an 2000, sur la question à court terme de voir autant de pays que possible atteindre leur point de décision et avoir donc un engagement ferme en direction de l'allègement de leur dette.

Le tableau à la page 6 montre que 22 pays ont atteint leur point de décision dès la fin 2000, dans une course de dernière minute qui a laissé toutes les parties concernées passablement épuisées. Cela a dépassé marginalement la déclaration du G7 à Cologne mais n'a pas tout à fait tenu la promesse d'en voir 24 obtenir leur point de décision en l'an 2000. Ce nombre insuffisant provient du « dérapage » à la dernière minute des points de décision du Tchad et de l'Éthiopie. Faire avancer les choses à leur égard et pour autant des PPTE restants que possible devrait constituer la grande priorité de l'action de la communauté internationale en 2001.

Les montants et les méthodes des allègements ont également progressé. L'allègement convenu à la fin de l'année avait atteint 21 milliards de dollars en termes de valeur actualisée (VA), sur un montant total attendu par les PPTE d'environ 36 milliards \$EU. Les réductions en VA promises ont été en moyenne de 40 à 50 % de la dette pré-PPTE (mais avec de grandes différences entre les pays). Pratiquement tous les créanciers multilatéraux ou les gouvernements de l'OCDE ont convenu de la manière dont ils allaient apporter un allègement de la dette, aidés considérablement en cela par le Congrès américain débloquent une partie du financement que l'Administration Clinton avait promis en 1999. Ainsi que l'expliquent d'autres articles dans ce numéro (voir Pics et Chocs : deux questions fondamentales pour PPTE II ; et Questions techniques), le FMI, la Banque mondiale et la Banque africaine de Développement ont inclus dans leurs mécanismes une grande possibilité d'allouer des allègements pour accélérer la réduction de la pauvreté — bien que certains pays doivent défendre leur cas sérieusement pour bénéficier d'un traitement comparable à celui de la Zambie.

Comme on le verra ci-après, il y a eu certains progrès importants dans l'allocation de l'allègement bilatéral par le Club de Paris. Certes, il a fait un pas en arrière en refusant de traiter les arriérés encourus avant les points de décision avec la même réduction que les autres opérations financières, comme nous l'avions indiqué dans notre dernier bulletin, et il reste en deçà de la déclaration de Cologne en ne garantissant pas que toutes les annulations des dettes APD soient complémentaires à l'Initiative PPTE. Pourtant, il a progressé aussi en reconnaissant que la dette de certains pays ne pouvait pas être viable à moins de changer leur date butoir (comme pour le Malawi) et/ou de repousser après le point d'exécution la date butoir du service dû après le point de décision (voir Questions techniques). En prenant exceptionnellement des mesures spectaculaires, comme le changement de la date butoir de certains pays, ils en agacent sûrement d'autres, comme l'Ouganda, dont les dates butoirs et le service post-date butoir n'ont pas changé.

Certains créanciers non membres du Club de Paris ont décidé d'accorder plus d'allègement — notamment la Chine qui a annoncé une annulation de 100 % et certains gouvernements arabes et d'Amérique centrale. Néanmoins, d'autres restent réticents ou manquent de fonds.

En outre, les inquiétudes précédentes concernant le retard de l'allègement de la dette semblent justifiées. On se rend déjà compte que la conditionnalité est appliquée d'une manière très stricte après le point de décision, notamment les réunions du Club de Paris et l'allègement multilatéral sont retardés tant que les institutions internationales et les plus puissants des gouvernements de l'OCDE ne sont pas satisfaits des progrès réalisés en matière de réforme économique, de réduction de la pauvreté et de toute une série de questions de bonne gouvernance. Si cela devait continuer au-delà du milieu de l'année, certains pays pourraient être privés de grandes quantités de fonds. De surcroît, quelques pays sont tenus par les documents sur leurs points de décision de geler l'allègement PPTE dans des comptes bancaires jusqu'à ce qu'ils aient dissipé les inquiétudes (souvent exagérées) sur leur capacité d'absorption.

Tous ces facteurs font que les pays reçoivent des traitements sensiblement différents dans le cadre PPTE. De plus, les pays ont des niveaux d'endettement tout à fait différents en comparaison de leurs dépenses actuelles de réduction de la pauvreté et le fait qu'ils n'incluent pas leur dette intérieure et le passif éventuel dans l'analyse de viabilité de leur dette signifie que déjà certains pays ont peut-être utilisé les économies faites grâce à l'Initiative PPTE pour réduire leur dette intérieure. Cela entraîne de grandes variations dans le niveau des sommes que les PPTE pourront consacrer à la réduction de la pauvreté. Les « pics » du service de la dette et les « chocs » économiques à venir ne feront probablement qu'exacerber ces différences (voir l'article page 3, Pics et Chocs).

Si l'on ne prend pas des mesures énergiques dès maintenant pour compléter l'allègement de dette avec de nouvelles aides financières, pour protéger les pays des pics et des chocs et éviter des emprunts coûteux pour des projets improductifs, tous les pays ne pourront certainement pas atteindre les Objectifs internationaux de Développement d'ici 2015.

Beaucoup s'attendent à ce que certaines de ces questions soient traitées dans un document, devant être présenté au Conseil du FMI en mars, sur les mesures à prendre pour améliorer la viabilité de la dette à long terme. Ce document contiendra aussi une analyse de la capacité des PPTE à gérer leur dette. Des dossiers passant en revue l'Initiative PPTE et les DSRP seront aussi présentés lors de l'Assemblée de printemps du FMI et de la Banque mondiale. Il sera essentiel que les PPTE réagissent rapidement au vu de ces dossiers. Il y aura deux autres forums pour s'exprimer : une réunion organisée par le gouvernement britannique en février, à laquelle toutes les parties s'engageront à agir pour accélérer la progression des objectifs 2015 (à laquelle les ministres des Finances du Malawi, du Bénin et du Honduras, présidents actuel et passés du Forum ministériel PPTE, représenteront les ministres des PPTE) ; et la prochaine réunion du Forum ministériel PPTE, à Londres, au mois de juin. Nous attendons de connaître leurs positions.

PICS ET CHOCS : DEUX QUESTIONS FONDAMENTALES POUR PPTE II

A la suite des articles publiés dans nos bulletins précédents, le Département britannique du Développement international (DFID) nous a prié de réaliser deux études sur les principaux facteurs qui pourraient mettre en danger la viabilité de la dette PPTE à long terme : « les pics » – des niveaux insoutenables du service de la dette ; et « les chocs » – des événements imprévus frappant les économies des PPTE.

Les pics

L'initiative PPTE II a été conçue pour fournir un « allègement de dette plus rapide, plus important et plus large ». Elle encourage les créanciers à anticiper au maximum l'allègement du service de la dette durant les premières années, afin de dégager davantage de ressources pour réduire la pauvreté. Toutefois, il y a eu peu d'analyses officielles du fardeau financier de ces pays après l'allocation d'un allègement PPTE. Autrement dit, les paiements prévus du service de la dette après la fourniture d'une assistance PPTE, y compris durant la période intermédiaire entre les points de décision et d'exécution, sont-ils viables ? Ou les PPTE connaissent-ils des « pics » insoutenables du service de leur dette même après l'allègement PPTE ?

L'interprétation habituelle d'un pic du service de la dette est une hausse de ce service au cours d'une ou de plusieurs années. Il peut se définir en termes de ratios du service sur exportations ou sur recettes budgétaires, ou en termes de montants nominaux. Cependant, cette manière de considérer les pics ne tient aucun compte de la viabilité. Par conséquent, une autre façon d'évaluer le service dû fait appel à des critères de seuil de viabilité. Conformément à nos précédentes études approfondies concernant le niveau maximum du fardeau financier durablement supportable pour les PPTE (voir Bulletin N°2), nous considérons qu'il y a un pic dès que le service de la dette dépasse 13 % des exportations ou 12 % des recettes budgétaires.

Nous avons trouvé que :

- sur la base d'un ratio service/recettes budgétaires et service/exportations, après l'assistance PPTE II, environ 4/5e des PPTE ont constaté des pics, avec des degrés divers de gravité ;
- les principaux facteurs causant ces pics sont les remboursements accrus des

emprunts au FMI, des coûts plus élevés du service de la dette post-date butoir auprès des créanciers membres ou non du Club de Paris et les repaiements du principal échus sur les dettes non APD précédemment rééchelonnées au Club de Paris ;

- concernant la viabilité à long terme, la plupart des PPTE auront, après l'allègement PPTE II, des ratios viables par rapport aux exportations mais, par rapport aux recettes budgétaires, trop élevés pour être soutenables pendant encore 10 à 20 ans.

Analyser la viabilité du service prévu de la dette et identifier les prochains pics est une affaire cruciale pour tous les PPTE et cela devrait conduire à améliorer l'anticipation de l'allègement comme ce fut le cas pour la Zambie. Avant l'assistance PPTE, la Zambie faisait face à un doublement des paiements du service de sa dette en 2001-2005, à cause de paiements du service plus élevés au FMI. Toutefois, la Zambie a réussi à négocier une anticipation supplémentaire d'allègement, dont 75 % sont fournis par le FMI pendant la période comprise entre les points de décision et d'exécution. Cela a diminué considérablement les ratios du service de sa dette mais le ratio par rapport aux recettes budgétaires reste encore insoutenable (en moyenne 23,7 % en 2001/2005), ce qui montre que d'autres créanciers auraient dû faire davantage pour éliminer ce « pic ».

En fin de compte, naturellement, le facteur déterminant pour assurer la viabilité du service d'une dette, c'est de savoir si la réduction de dette et les nouveaux flux financiers ouvrent la voie à des ratios service/recettes plus bas et à des dépenses plus importantes pour réduire la pauvreté, afin que chaque PPTE puisse atteindre les Objectifs internationaux de Développement (OID). Chaque Document PPTE devrait analyser la situation pour voir si tel est le cas. Pour cela, tous les

créanciers devront agir pour allouer leur allègement de dette et garantir que les ratios du service de la dette de ces pays ne dépassent pas ces seuils critiques :

- le Club de Paris doit élargir sa pratique consistant à différer le service de la dette entre les points de décision et d'exécution et, de préférence, annuler tout le service de la dette après le point de décision ;
- tous les créanciers multilatéraux doivent anticiper leur assistance ;
- les nouvelles aides financières doivent augmenter et les prêts non concessionnels être limités plus strictement pour éviter que le service de nouvelles dettes ne prenne la place des dettes annulées.

En d'autres termes, tous les créanciers et donateurs doivent faire en sorte de partager réellement l'effort nécessaire pour atteindre les OID d'ici 2015.

Les chocs

Les économies de la plupart des PPTE subissent régulièrement des chocs qui ont même rendu la dette de 4 des 5 premiers PPTE insoutenable de nouveau entre les points de décision et d'exécution de PPTE I. PPTE II ne donnera pas de viabilité à long terme à leur endettement sans agir plus énergiquement contre ces chocs économiques.

Les chocs les plus graves sont ceux qui accroissent la pauvreté. L'idéal serait que chaque document FRPC contienne une projection sur 20 ans de la voie à prendre pour atteindre les OID et tiennent compte des chocs qui risquent de tout compromettre.

Beaucoup de chocs apparents sont prévisibles ou le résultat de la méprise, mauvaise mise en œuvre ou sous-estimation des effets des changements

PICS ET CHOCS : DEUX QUESTIONS FONDAMENTALES POUR PPTE II (suite)

politiques. Avec des politiques et des projections plus réalistes, la plupart de ces chocs disparaîtraient. Pour les véritables chocs restants, il conviendrait de ne pas faire de fausses distinctions basées sur leur origine ou leur durée : tous les chocs doivent être pris au sérieux pour éviter de compromettre la réduction de la pauvreté.

Les PPTE sont hautement vulnérables aux chocs à cause de leur dépendance vis-à-vis de l'aide, la concentration de leurs exportations, leur dépendance à l'égard des importations et leurs faibles réserves. Les chocs les plus communs ont porté sur les aides financières, les exportations, le climat, les importations et les recettes budgétaires : la plupart des PPTE ont subi des chocs multiples au cours des 10 dernières années.

Il existe aussi un risque important de futurs chocs et cela pour trois raisons :

- les exportations prévues et, surtout, les taux de croissance du PNB envisagés par les analyses de viabilité de la dette (AVD) sont bien plus élevés que ce qu'ont connu récemment beaucoup de pays ;
- la sensibilité actuelle des AVD (notamment comparée à celles des analyses effectuées par les PPTE eux-mêmes) est trop optimiste, n'examine pas assez les effets des chocs et ne prend pas suffisamment en compte les chocs budgétaires et climatiques ;
- beaucoup de tendances mondiales importantes sont souvent omises dans les AVD, y compris les faux raisonnements, les changements climatiques, les pandémies et les chocs sur les marchés des capitaux.

Dans l'ensemble, sur les 21 PPTE examinés, 7 d'entre eux n'auront jamais leur dette viable à cause de la manière dont l'allègement PPTE II est octroyé ; la viabilité de 7 autres est prévue à partir de taux de croissance irréalistes ; et seulement 7 PPTE ont une chance de maintenir leur viabilité pendant les 15 prochaines années.

Que faire pour éviter ces chocs ou pour les atténuer s'ils se produisent ?

- 1. Eliminer tous ceux qui ne sont pas de véritables chocs**, en améliorant la méthodologie des projections utilisées dans les FRPC. Améliorer la disponibilité des données de base et leur lisibilité, détailler davantage les projections, analyser les tendances historiques et leurs causes. Ajuster vers le bas les prévisions des données de base pour y inclure les événements largement prévisibles au niveau national, régional et international, tels que les chocs climatiques répétés, la réduction des ressources, les changements de climat et le SIDA/VIH. Affiner l'analyse des insuffisances récentes spécifiques à chaque pays et ce qui les a causées. Prendre encore plus en compte les analyses menées sur les marchés indépendants des facteurs spécifiques au pays et les tendances constatées sur les marchés mondiaux. Éviter trop d'optimisme concernant les effets des changements de politique et ajuster davantage les politiques aux circonstances nationales. Cibler plus délibérément les politiques pour réduire la vulnérabilité. Donner plus la « parole » aux PPTE dans les prévisions, en accélérant l'assistance apportée pour permettre aux PPTE de renforcer leurs capacités eux-mêmes.
- 2. Prévoir les véritables chocs**, en améliorant l'analyse de sensibilité. Baser les chocs envisagés sur la probabilité, la fréquence, la distribution et l'ampleur des chocs récents, en les ajustant pour prendre en compte les changements séculaires à long terme dans les circonstances et les politiques des PPTE. Échafauder des scénarios de base sur la combinaison la plus probable, et des scénarios revus à la baisse sur les combinaisons négatives plausibles. Présenter des chocs potentiels considérablement plus importants (tout en restant historiquement plausibles). Analyser l'ensemble des impacts

primaires et secondaires. Donner beaucoup plus d'importance aux chocs fiscaux, notamment sur les recettes. Prendre davantage en compte les manques d'aide financière et les chocs climatiques. Pour l'Initiative PPTE, analyser systématiquement les chocs qui pourraient rendre la dette de nouveau « insoutenable ».

3. Atténuer et compenser les chocs, de trois façons :

- rendre les objectifs et les critères de performance des FRPC ajustables aux chocs, afin d'éviter qu'à la suite d'un choc les pays soient forcés de sacrifier la réduction de la pauvreté ;
- fournir des financements fortement concessionnels ou des dons compensatoires automatiques en cas de chocs, en allouant une certaine proportion du financement FRPC/DSRP à cet effet et en rendant beaucoup plus flexible la portion compensatoire des dispositions de l'Accord UE/ACP de Cotonou ;
- intégrer des mécanismes d'urgence dans les FRPC, pour assurer l'efficacité d'un financement compensatoire d'urgence. Ce financement devrait être prévu au préalable et débloqué immédiatement au lieu de l'être après avoir constaté les effets négatifs du choc sur l'économie et cela en se basant sur une projection « plutôt pessimiste » des chocs possibles. Le financement compensatoire discuté ci-dessus, ainsi que l'allègement de dette et les nouveaux financements aussi élevés que possible, devraient être consacrés à maintenir la viabilité de la dette en cas de choc¹. Ils pourraient être versés dans un compte spécial et déboursés après un choc, avec des révisions tous les six mois.

Cette combinaison de mesures assurerait une protection contre tous les chocs, sauf les plus extrêmes et réellement imprévisibles, ce qui éliminerait le risque de voir la dette d'un PPTE redevenir insoutenable de nouveau et de manquer les Objectifs internationaux de Développement.

ATELIER FRANCOPHONE SUR LES PRÉVISIONS MACRO-ÉCONOMIQUES

(Yaoundé, 11 - 20 décembre 2000)

Combien de macro-économistes faut-il pour faire fonctionner un projecteur vidéo ?



La prévision en matière de politique macro-économique et de réduction de la pauvreté a fait de grands progrès lors du premier Atelier francophone sur les prévisions macro-économiques, organisé conjointement par DRI et le Pôle régional BEAC/BCEAO de Formation en Gestion de la Dette (Pôle Dette). Cinquante et un officiels de haut niveau venus de neuf pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Sénégal et Togo) et des représentants de la BCEAO, de la BEAC, de la CEMAC et de l'UEMOA ont participé à cet atelier, c'est-à-dire les responsables des prévisions macro-économiques dans les secteurs réel, extérieur, fiscal et financier/monétaire et de la conception des programmes de réduction de la pauvreté.

Ce séminaire s'est déroulé en trois étapes. Premièrement, des experts d'Afristat, de l'Agence française de Développement, de l'Association des Pays Producteurs de Café, de la Banque de France, de Debt Relief International, de la Commission européenne, du FMI, de l'INSEE² et de la Banque mondiale présenteront des modèles macro-économiques des meilleures pratiques internationales et régionales et de prévision dans les secteurs indiqués ci-dessus. Leurs présentations ont été complétées par celles des pays et d'organisations régionales sur les meilleures pratiques régionales.

Les participants ont alors constitué des groupes de travail par secteur afin de débattre de la manière de renforcer les meilleures pratiques régionales. Ils ont produit des rapports de 5 à 10 pages. Parmi les principales conclusions des groupes sectoriels on citera :

Le secteur réel

- La priorité consiste à établir des bases de données comptables nationales, fiables et cohérentes au niveau régional, y compris des enquêtes 1-2-3 sur le secteur informel et une formation régionale complète sur ces concepts.
- Les prévisions doivent intégralement prendre en compte l'instabilité, notamment les facteurs climatiques tels que la sécheresse, la désertification et la déforestation.
- Les efforts devraient porter essentiellement sur les prévisions pour l'agriculture et les grands projets miniers et industriels.
- Les années de base et les paniers de produits pour les projections concernant l'inflation doivent être rapidement actualisés.
- L'épargne et l'investissement devraient faire l'objet de prévisions plus détaillées d'une manière économétrique.

La réduction de la pauvreté

- Tous les pays doivent renforcer énormément leur surveillance des tendances à la pauvreté.
- La prévision de la réduction de la pauvreté doit être totale et intégrer trois perspectives principales : pauvreté des revenus, mauvaises

conditions de vie et difficulté à réaliser son potentiel.

- La pauvreté des revenus devrait être mesurée en valeur absolue (panier de produits alimentaires et autres) et en valeur relative (pourcentage de revenus chez les 20 % les plus modestes et les coefficients de Gini). Les prévisions doivent donc être désagrégées au décile mais aussi au-dessus et au-dessous des seuils de pauvreté.
- Les principaux indicateurs à modéliser doivent être les résultats pouvant être testés en fonction de la pauvreté : mortalité infantile, analphabétisme, emploi, réseau routier, pourcentage de dépenses gouvernementales et d'aide alloué à la réduction de la pauvreté, opinion des pauvres concernant les services de base et pourcentage de la population ayant de l'eau propre, un logement décent, l'électricité, une intermédiation financière et sa propre terre.
- Ces indicateurs devraient être comparés aux dépenses du gouvernement et à l'aide donnée pour estimer leur qualité. Les participants ont conçu un modèle prototype pour poursuivre les discussions lors du second séminaire.

Le secteur fiscal

Les zones prioritaires afin d'améliorer la méthodologie prévisionnelle sont :

- l'imposition des grandes compagnies (notamment pétrolières) et les recettes de la TVA ;
- la budgétisation des programmes et l'établissement de cadres pour les dépenses à moyen terme au centre des programmes de réduction de la pauvreté pour éviter le dépassement des prévisions concernant les dépenses ; et
- une meilleure définition spécifique à chaque pays de la viabilité à long terme des finances gouvernementales (notamment intégrer la dette intérieure aux ratios de viabilité de l'endettement).

Le secteur extérieur

De meilleures projections nécessitent :

- de faire des projections bien plus détaillées, notamment concernant les exportations, importations et services ;
- d'assembler des sources multiples de prévision sur les variables économiques internationales telles que les prix des produits de base, les taux d'intérêt et de change et la croissance économique mondiale, régionale et nationale, en mettant en particulier l'accent sur les analyses indépendantes basées sur le marché ;
- de maximiser l'emploi des sources internationales d'information, ex. : flux d'aide financière, dette bancaire ;
- des enquêtes sur les prestataires et les bénéficiaires de services, les transferts et les fonds envoyés par les émigrés pour éviter d'employer des techniques simplistes de corrélation dans les prévisions ;
- de suivre l'évolution de la compétitivité à partir du facteur coût.

Les secteurs monétaire et financier

- Les deux sous-zones monétaires devraient s'acheminer vers une programmation régionale plutôt que nationale.
- Le modèle de programmation doit être beaucoup plus sophistiqué, intégrer les questions de stabilité bancaire, l'allocation du crédit et la mobilisation de l'épargne.
- La BCEAO devrait imiter la BEAC et se servir comme elle des projections faites par les banques privées en matière de monnaie et de crédit.
- Le micro-crédit et les systèmes financiers informels doivent être pris en compte dans les prévisions.

Les institutions et instruments

- Une meilleure coordination de tous les services prévisionnels est cruciale - à la fois entre et au sein des secteurs.
- La plupart des services prévisionnels ont besoin de plus de personnel, formation et équipement.
- Les pays de la région devraient établir des réseaux pour maintenir un contact permanent sur ces questions.
- Les pays ont besoin d'établir des modèles macro-économiques adaptés à leurs économies et qui intègrent des équations alliant croissance sectorielle et réduction de la pauvreté ; qui permettent aux différents secteurs de projeter leurs variables (ex. : fiscales, monétaires) et de les accompagner avec une formation et des manuels.
- Les prévisions passées devraient être révisées régulièrement pour vérifier leur exactitude et en tirer des leçons pour améliorer les suivantes.
- Les prévisions devraient être actualisées au moins chaque trimestre et bien à l'avance des missions des institutions de Bretton Woods.
- L'explication publique des données et prévisions par le gouvernement et d'autres organismes (donateurs, secteur privé) est essentielle pour participer à la réduction de la pauvreté et aux stratégies de développement à long terme.

Enfin, les participants se sont regroupés en équipes nationales et conçu des plans et des échéanciers pour construire leur capacité nationale en ce domaine et pour mobiliser un soutien extérieur technique et financier. Lors de la séance plénière de clôture, un débat passionnant s'est instauré sur la nécessité de faire en sorte que les critères de convergence nationale prennent totalement en compte le coût financier de la réduction de la pauvreté.

Le Pôle Dette et DRI se sont engagés à suivre ces recommandations avec les partenaires internationaux, à participer à un second séminaire sur ces questions en juillet et à un forum des ministres des Finances lors des prochaines réunions de la Zone Franc où la question principale sera de savoir comment assurer une convergence régionale pour réduire la pauvreté.

¹ Ajouter des déboursements supplémentaires aux FRPC ou fournir plus de dons bilatéraux *ex-post* serait tristement insuffisant parce que i) cela ne fournirait pas de financement automatique d'avance ; ii) cela serait en soi insuffisant ; et iii) cela dépendrait d'ajustements additionnels et, d'après l'expérience que l'on a, ceux-ci s'ajustent aux chocs au lieu de les compenser.

² BCEAO : Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest ; BEAC : Banque des États de l'Afrique Centrale ; CEMAC : Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique Centrale ; UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine.

³ Institut national français de la Statistique et des Études économiques.

INITIATIVE PPTE : PROGRÈS PAR PAYS ET STATUT DES DSRP (janvier 2001)

Pays

Progression de l'Initiative PPTE

Pays ayant déjà atteint leurs points de décision/d'exécution au titre de PPTE I

	PPTE I		PPTE II		Situation	Statut DSRP/Calendrier
	Décision	Exécution	Décision	Exécution		
Bénin	7/97	inéligible	7/00	2001-2	finalisation de l'allègement multilatéral intérimaire après un retard administratif, nécessite un programme d'aide supplémentaire	prépare un DSRP final pour février/mars 2001
Bolivie	7/97	7/98	1/00	2001	point d'exécution retardé jusqu'en mars/avril 2001, pas d'allègement dette entre les points de décision et d'exécution	DSRP final terminé en février 2001
Burkina Faso	9/97	6/00	6/00	2001-2	mise en oeuvre des actions de déclenchement du point d'exécution en cours, nouvelle FRPC signée en décembre 2000	DSRP final en cours d'application, publié en mai 2000
Côte d'Ivoire	3/98	9/00	2001	2002-3	instabilité politique et problème de bilan retardent le point de décision PPTE II	prépare un DSRP intérimaire pour 2T2001
Guyana	12/97	6/99	11/00	2001-2	point de décision PPTE I --et donc point d'exécution PPTE II-- considérablement retardés, programme remis sur les rails	prépare un DSRP final pour avril/mai 2001
Mali	9/98	9/00	9/00	2001-2	point de décision PPTE I --et donc point d'exécution PPTE II-- considérablement retardés, programme remis sur les rails	prépare un DSRP final pour juin 2001
Mozambique	6/98	6/99	4/00	2001-2	une mission du FMI prévue pour la fin février examinera si les conditions du point d'exécution sont remplies	prépare un DSRP final pour mars 2001
Sénégal	7/97	inéligible	6/00	2001-2	allègement intérimaire retardé, une FRPC de trois ans doit être négociée prochainement avec le conseil du FMI	prépare un DSRP final pour novembre 2001
Ouganda	4/97	4/98	2/00	4/00	allègement du stock de la dette par le Club de Paris retardé de 6 mois, certaines dettes post-date butoir ne sont pas traitées, difficultés à obtenir des termes avec certains créanciers non membres de l'OCDE	DSRP final en cours d'application, publié en mars 2000

Pays ayant atteint ou devant atteindre leurs points de décision au titre de PPTE II

	Document PPTE préliminaire	PPTE II		Situation	Statut DSRP/Calendrier
		Décision	Exécution		
Angola	Aucun calendrier actuel			les AVD préliminaires montrent des ratios en dessous des seuils PPTE, une mission du FMI prévue au 1T2001 doit définir les étapes futures	prépare un DSRP final pour 2T2001
Burundi	2001	2001-2	2002-3	négociations avec le FMI pour l'obtention d'un urgent crédit après-conflit	prépare un DSRP final pour 3T/4T2001
Cameroun	6/00	10/00	2001-2	besoin d'appliquer les récents accords passés avec le Club de Paris et longue liste d'actions pour déclencher le point d'exécution	prépare un DSRP final pour 4T2001
Congo, Rép.	2001	2001	2002-3	discussions sur une assistance après-conflit d'urgence terminée et proposition de FRPC examinée par le FMI	prépare un DSRP intérimaire pour 3T/4T2001
Congo Rép. Dém.	Aucun calendrier actuel			doit négocier une assistance après-conflit avec le FMI	pas de processus DSRP
Ethiopie	1998	2001	2002-3	constitution d'un bilan dans le cadre du nouveau programme FMI/FRPC pour un point d'exécution possible en 2001	prépare un DSRP intérimaire pour le PD au 1T2001
Gambie	11/00	12/00	2001-2	point de décision atteint à temps, allègement augmenté en excluant les ré-exportations	prépare un DSRP final pour 4T2001
Ghana	Aucun calendrier actuel			nouveau gouvernement considérant les options d'un allègement de la dette, y compris PPTE	prépare un DSRP final pour avril 2001
Guinée	12/99	12/00	2001-2	examen de la mise en oeuvre de la FRPC dû en avril, permettant aux négociations avec le Club de Paris de commencer en mai 2001	prépare un DSRP final pour 4T2001
Guinée-Bissau		12/00	2001-2	le Club de Paris a différé le service de la dette post-date butoir, engageant bientôt des négociations bilatérales	prépare un DSRP final pour 4T2001
Guinée équatoriale	Aucun calendrier actuel			l'augmentation du PNB signifie radiation de la liste PPTE	pas de processus DSRP jusqu'à présent
Honduras	12/99	7/00	2001-2	attend les décisions de la BID sur les modalités de financement pour finaliser l'application des accords sur le point de décision	prépare un DSRP final pour mars 2001
Kenya	Aucun calendrier actuel			l'AVD préliminaire montre des ratios en dessous des seuils PPTE, arriérés rééchelonnés au Club de Paris	prépare un DSRP final pour mai 2001
Laos	Aucun calendrier actuel			le gouvernement analyse les options d'allègement de la dette et de nouveaux financements, y compris PPTE	prépare un DSRP intérimaire pour 2T2001
Liberia	Aucun calendrier actuel			pas de programme FMI actuellement	pas de processus DSRP
Madagascar	2001-2	12/00	2002-3	point de décision avancé en 2000, Club de Paris prévu en mars 2001	prépare un DSRP final pour 4T2001
Malawi	8/00	12/00	2001-2	le Club de Paris a avancé la date butoir, préparant des accords bilatéraux	prépare un DSRP final pour 4T2001
Mauritanie	1/99	1/00	2001-2	met en place une longue liste de d'actions pour déclencher le point d'exécution flottant, y compris une réduction de la pauvreté d'1/3	DSRP final en cours d'application, publié en décembre 2000
Myanmar	Aucun calendrier actuel			pas de programme avec le FMI depuis 1981-82, pas de prêts de la Banque mondiale depuis 1987	pas de processus DSRP
Nicaragua	10/99	12/00	2001-2	mise en place des actions convenues lors du point de décision, y compris l'application de régulations sur la gestion de la dette	prépare un DSRP final pour mars 2001
Niger	4T/00	12/00	2002-3	le Club de Paris a différé les dettes post-date butoir, le pays a besoin d'un programme d'aide pour liquider ses arriérés	prépare un DSRP final pour 4T2001
Nigeria	Aucun calendrier actuel			sorti de la liste des PPTE, désormais AID seulement, le Club de Paris a octroyé les Termes de Houston	pas de processus DSRP
Rép. centrafricaine	2001	2001-2	2002-3	programme convenu au début janvier, préparant un bilan pour le point de décision	prépare un DSRP final pour 3T2001
Rwanda	1/99	12/00	2001-2	prépare la documentation avec les IFI pour mettre en oeuvre les accords du point de décision et réduire immédiatement le service de la dette	prépare un DSRP final pour 3T2001
São Tomé & Príncipe	2000	12/00	2002-3	point de décision avancé en 2000, préparant les négociations avec le Club de Paris au premier semestre 2001	prépare un DSRP final pour 4T2001
Sierra Leone	2001	2001	2002-3	FRPC de 3 ans envisagée au début 2001 avec un DSRP intérimaire	prépare un DSRP intérimaire pour 1T2001
Somalie	Aucun calendrier actuel			pas de programme FMI actuellement	pas de processus DSRP
Soudan	Aucun calendrier actuel			pas de programme FMI actuellement	pas de processus DSRP
Tanzanie	9/99	4/00	2001-2	mise en place des conditions du point d'exécution PPTE flottant, problèmes pour obtenir un allègement comparable de la part des créanciers non membres de l'OCDE	DSRP final en cours d'application, publié en novembre 2000
Tchad	7/00	2001	2001-2	bilan jugé insuffisant et point de décision retardé jusqu'en 2001	prépare un DSRP final pour mai/juin 2001
Togo	2001-2	2001-2	2002-3	pas de programme FMI depuis 1998, attend les résultats de la mission du FMI qui s'est déroulée à la fin 2000	prépare un DSRP intérimaire pour 2T2001
Viêtnam	Aucun calendrier actuel			l'AVD préliminaire montre des ratios en dessous des seuils PPTE	prépare un DSRP intérimaire pour 2T2001
Yémen	Aucun calendrier actuel			l'AVD préliminaire montre des ratios en dessous des seuils PPTE	pas d'information sur le processus DSRP
Zambie	8/00	12/00	2001-2	anticipation extraordinaire de l'allègement octroyé par le FMI, DSRP final avançant progressivement	prépare un DSRP final pour 2T2001

ATELIERS RÉGIONAUX FRANCOPHONE SUR LES

ANGLOPHONE ET NÉGOCIATIONS DE LA DETTE

Le PRC a continué à renforcer les capacités des PPTe à négocier leurs dettes en organisant, au dernier semestre, deux ateliers régionaux supplémentaires sur les négociations de la dette.



1^{er} Atelier régional anglophone sur les négociations

Le 1^{er} Atelier régional anglophone sur les négociations, organisé en commun avec le WAIFEM, s'est tenu pendant six jours ouvrables à Banjul, en Gambie, du 6 au 11 novembre 2000 et a accueilli 32 participants. Les équipes de négociateurs de cinq pays y assistaient. L'Éthiopie, la Gambie et le Ghana avaient tous déjà bénéficié d'ateliers nationaux de stratégie de désendettement et, ainsi, ont été capables de faire un pas supplémentaire en précisant la stratégie de négociation de leur dette, créancier par créancier. Bien que l'atelier national du Malawi ne soit prévu que pour le premier semestre 2001, son équipe de négociateurs a rédigé un rapport pour préparer leur point de décision PPTe et sur leurs récentes négociations au Club de Paris. Même si le Nigeria n'est pas officiellement un PPTe, ce pays a assisté à l'atelier avec un soutien financier du WAIFEM. Des observateurs du Liberia et de la Sierra Leone (pays membres du WAIFEM) y assistaient aussi et préparèrent des rapports de synthèse sur leurs possibilités de négociation. Des observateurs de la Tanzanie, de l'Ouganda et du MEFMI sont intervenus pour partager leurs expériences de négociations.

Le 2^e Atelier régional francophone sur les négociations qui s'est tenu pendant six jours ouvrables à Dakar, au Sénégal, du 13 au 18 novembre 2000, était organisé en commun avec le Pôle régional BEAC/BCEAO de Formation en Gestion de la Dette (Pôle Dette). Il a accueilli 30 participants provenant du Bénin, du Cameroun, du Tchad, de la Mauritanie et du Niger. Tous ces pays avaient déjà bénéficié d'ateliers nationaux de stratégie de désendettement et, ainsi, ont été capables de profiter à plein de tous les exercices de simulation, en utilisant leurs propres bases de données et ont fait un

pas supplémentaire en précisant la stratégie de négociation de leur dette, créancier par créancier. Des observateurs du Burkina Faso, de la République Centrafricaine, de la République du Congo, de Guinée, du Rwanda et du Togo ont également participé à l'atelier, permettant l'échange d'informations sur certaines expériences intéressantes survenues durant les négociations avec différents créanciers.

Les deux ateliers visaient à approfondir les connaissances des participants en matière de négociation des dettes existantes et des nouveaux emprunts en débattant et en simulant les négociations en détail, selon le type de créancier et, parfois, créancier par créancier.

Les participants ont appris les concepts et les termes proposés par les différents créanciers, puis ils ont procédé à des négociations simulées avec leurs créanciers à partir de leurs propres données et documentations réelles. Debt-Pro était utilisé pour calculer l'acceptabilité des termes proposés par les différents créanciers, en particulier pour s'assurer que les termes suggérés par les créanciers fournissaient une réduction suffisante de la valeur actualisée de la dette et leur

permettaient d'atteindre une viabilité générale.

Les deux premiers jours portaient surtout sur la formation des participants aux négociations avec le Club de Paris. Avant les négociations multilatérales, ils préparèrent leurs propres mémorandums et requêtes d'allègement de dette. Chaque équipe procédait ensuite à une simulation de négociation. Les participants procédaient aux négociations bilatérales du Club de Paris au cours de laquelle les pays débiteurs avaient de longues et difficiles négociations avec les créanciers bilatéraux du Club de Paris. A partir des leçons apprises durant ces simulations, les participants ont conçu un agenda pour préparer les futures négociations bilatérales. Le prochain pas consistait à négocier des termes comparables mais avec des créanciers n'appartenant pas au Club de Paris, ce que les participants ont trouvé difficile, en particulier face aux créanciers arabes et asiatiques.

Les équipes nationales ont alors calculé les besoins des différents créanciers concernant le partage du fardeau financier dans le contexte de l'Initiative PPTe et ont simulé des négociations pour l'attribution de l'allègement consenti par les créanciers

multilatéraux. Elles ont ensuite évalué les différents types de propositions concernant les conversions de dette. La dernière session de travail portait sur les nouveaux emprunts et examinait les structures institutionnelles, les procédures et calculs nécessaires pour faire en sorte que les nouveaux emprunts correspondent bien à l'élément don requis.

Le dernier jour, toutes les équipes ont présenté leurs futures stratégies de négociation de leur dette avec tous les types de créanciers lors de la séance plénière et ont reçu les commentaires et les questions de leurs collègues d'autres pays et des animateurs. Tous les pays ont préparé un rapport résumant les résultats de leurs négociations et l'agenda des futures négociations.

Les conclusions des enseignements généraux à tirer, faites par les représentants du Cameroun et du Nigeria, furent les suivantes :

- l'atelier arrivait à point pour le Cameroun, le Tchad, l'Éthiopie, la Gambie, le Malawi et le Niger, pays qui étaient tous alors en train de préparer des points de décision possibles dans le cadre de l'Initiative PPTe et des

- négociations bilatérales et du Club de Paris qui suivront en 2001 ;
- le Bénin et la Mauritanie ont appris des leçons précieuses sur l'application d'accords détaillés d'allègement avec les créanciers bilatéraux et multilatéraux et seront beaucoup mieux préparés pour la négociation de leurs points d'exécution en 2001-2 ;
- l'équipe du Nigeria a testé son savoir-faire en matière de négociation en vue des négociations avec le Club de Paris en décembre 2000 ; et a analysé ses chances de devenir un PPTe ;
- le Ghana a analysé les coûts et les bénéfices de devenir un PPTe au cas où son nouveau gouvernement choisirait cette option en 2001.

Les principales leçons communes apprises lors de cet atelier ont concerné le besoin de :

- préparer en détail et bien à l'avance toutes les négociations pour permettre au pays de recevoir le maximum possible d'allègement de dette ;
- avoir une équipe de négociateurs bien équilibrée comprenant des décideurs aussi bien que des techniciens ;
- faire des démarches auprès des créanciers bilatéraux et multilatéraux

- avant les négociations officielles ;
- maintenir tous les créanciers bien informés des raisons des arriérés et des résultats des négociations ;
- être réaliste sur le peu de possibilités d'obtenir des termes comparables à ceux du Club de Paris de la part des créanciers non membres du Club ;
- être proactif dans l'établissement des politiques de conversion de dettes, des directives et des systèmes de surveillance ;
- donner la priorité à l'allègement intérimaire octroyé par les créanciers multilatéraux car c'est la meilleure source de financement immédiat pour la réduction de la pauvreté ;
- aller au-delà des calculs concernant les donations et analyser la qualité des nouveaux financements ;
- renforcer la coordination entre les agences gouvernementales et se donner la capacité de mener des négociations spécifiques.

A la suite du succès de ces ateliers, comme l'a démontré la réussite des pays dans leurs négociations avec le Club de Paris, DRI tiendra deux ateliers supplémentaires de ce type lors du premier semestre 2001.



2^{ème} Atelier régional francophone sur les négociations

ACTIVITÉS DU PRC D'OCTOBRE 2000 À JUIN 2001

Le PRC a continué à améliorer la capacité de gestion de la dette des PPTE entre octobre et janvier, en organisant des missions et des ateliers régionaux et nationaux de formation.

- **Missions de demande d'évaluation** au Rwanda et en Sierra Leone. La mission au Rwanda, du 30 octobre au 5 novembre, a été organisée à la suite d'une requête urgente d'assistance et de formation au renforcement des capacités, formulée par le ministre des Finances et de la Planification économique. Elle a aidé les autorités rwandaises à identifier les domaines à renforcer et a proposé un programme de travail préliminaire : le Rwanda a maintenant demandé un soutien intensif au travers d'un conseiller en renforcement des capacités, supervisé par le PRC. La mission en Sierra Leone, du 15 au 21 janvier, était conduite conjointement avec le WAIFEM. Cette mission a permis de préparer un aide-mémoire détaillé décrivant les domaines où la capacité à gérer la dette nécessitait d'être renforcée et un programme préliminaire de renforcement des capacités à mettre en place conjointement par DRI et le WAIFEM en transférant le PRC en Afrique Occidentale anglophone.
- **L'atelier sur la stratégie de désendettement de São Tomé & Príncipe**, du 18 au 31 octobre, a accueilli 34 participants du Ministère des Finances, de la Planification et de la Coopération, de la Banque centrale et des organismes chargés de la réduction de la pauvreté. L'équipe nationale a préparé une AVD complète qui confirmait que STP remplissait tout à fait les conditions de l'Initiative PPTE et a produit un rapport sur la stratégie de désendettement analysant les implications de son éligibilité, les domaines prioritaires en matière de réduction de la pauvreté pour allouer les ressources provenant de l'allègement de la dette et a identifié les secteurs institutionnels qui nécessitent un renforcement accru des capacités. L'atelier s'est tenu à temps pour permettre au gouvernement de préparer les négociations PPTE. Les principales questions identifiées comme devant faire l'objet d'un suivi étaient : i) le besoin de négocier un maximum d'anticipation pour financer les dépenses de réduction de la pauvreté ; ii) les ratios de liquidité ultimes doivent être négociés

en prenant en compte la grande vulnérabilité aux chocs extérieurs ; et iii) le besoin de donner une flexibilité aux objectifs fiscaux pour permettre à plus de ressources d'être consacrées à la réduction de la pauvreté.

- **L'atelier sur la stratégie de désendettement de la Zambie**, organisé conjointement avec le MEFMI, s'est tenu du 23 au 30 octobre à Lusaka et comptait 30 participants appartenant à des agences gouvernementales de premier plan qui ont produit une AVD et ont bénéficié d'une formation à l'analyse de viabilité de la dette. Ils ont produit un rapport sur la stratégie de désendettement qui a été commenté par des décideurs de haut niveau le jour de la clôture. L'atelier s'est tenu à temps pour permettre au gouvernement de préparer les négociations PPTE et pour poser les questions fondamentales qui ont ultérieurement été incorporées aux discussions sur le point de décision PPTE. Les principales questions identifiées comme devant faire l'objet d'un suivi étaient : i) le besoin de négocier un maximum d'anticipation pour réduire les pics du service de la dette en 2001-5 causés par les remboursements au FMI ; ii) bien que le ratio service/exportations soit en diminution avec l'allègement PPTE, le ratio service/recettes budgétaires restera à environ 20 % ce qui renforcera la demande de plus d'anticipation et, iii) la dette post-date butoir du Club de Paris aura besoin d'être traitée pour partager le fardeau financier.
- **Ateliers régionaux francophone et anglophone sur les négociations de la dette** organisés avec le WAIFEM, le MEFMI et le Pôle régional BEAC/BCEAO de Formation en Gestion de la Dette (Pôle Dette), du 6 au 18 novembre (voir pages 8-9).
- **L'Atelier régional francophone sur les meilleures pratiques en matière de prévisions macro-économiques** a été organisé avec le Pôle Dette du 11 au 20 décembre à Yaoundé, au Cameroun (voir page 5).
- Une **mission de suivi au Togo**, du 22 au 31 novembre, pour améliorer la capacité du Trésor à gérer la dette, à la suite d'un transfert de responsabilités de la gestion de la dette au Ministère des Finances. Douze fonctionnaires ont été formés par deux experts régionaux de

DRI spécialisés dans la gestion des bases de données de la dette, l'analyse de sa viabilité et l'emploi d'outils de simulation.

- **Des missions de suivi pour le Cameroun, le Malawi, le Niger et la Guinée-Bissau**, du 22 au 27 janvier à Paris, ont aidé les équipes nationales à finaliser la préparation et les ont assistées lors des négociations avec les créanciers du Club de Paris, dans le cadre de leurs points de décision atteints récemment. Certaines des questions posées pendant les négociations sont présentées dans l'article sur les questions techniques (voir page 12).
- DRI a continué à dispenser une formation complète au renforcement des capacités en matière de stratégie de désendettement en ayant recours à des **conseillers en renforcement des capacités** au Honduras, au Nicaragua et au Guyana.
- DRI a aussi organisé la **VII^e Réunion du Comité consultatif du PRC PPTE** à Vienne en décembre 2000, au cours de laquelle les donateurs ont approuvé le programme de travail du PRC de décembre 2000 à juin 2001 (voir page 11).
- Le **transfert du PRC aux institutions régionales** a progressé. Le PRC a mis en œuvre le transfert au MEFMI par le biais de l'Atelier national de la Zambie et en préparant plusieurs événements pour 2001. Le transfert au Pôle Dette en Afrique francophone a continué à un rythme accéléré avec 2 événements communs régionaux. L'accord avec le WAIFEM sur le processus de transfert en Afrique de l'Ouest anglophone a été signé lors de la VII^e Réunion du Comité consultatif et son exécution commencera en 2001. Enfin, l'accord sur le programme de transfert au CEMLA pour l'Amérique latine a été signé en janvier et son application commencera au cours du deuxième trimestre 2001.

Beaucoup de choses sont prévues au premier semestre 2001 pour le PRC et notamment :

- **4 missions de demande d'évaluation** au Liberia, au Yémen, au Viêt-nam et au Laos ;
- **5 ateliers nationaux** au Sénégal et au Congo Brazzaville avec le Pôle Dette, en Angola et au Malawi avec le MEFMI, et au Rwanda ;
- **6 missions de suivi** au Burkina Faso, au Tchad et en Guinée (avec le Pôle Dette), en Gambie (avec le WAIFEM), en Bolivie et au Guyana (avec le CEMLA) et en Éthiopie ;
- **2 ateliers régionaux de négociation de la dette** : pour l'Afrique lusophone à Lisbonne et pour l'Afrique anglophone avec le MEFMI ;
- **1 atelier régional de prévision macro-économique** pour l'Amérique latine avec le CEMLA ;
- **1 atelier de formation de formateurs** pour la région MEFMI ;
- la **IV^e Réunion ministérielle PPTE** le 5 juin à Londres ;
- la **VIII^e Réunion du Comité consultatif du PRC PPTE** le 6 juin à Londres.

VII^e RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF

La VII^e Réunion du Comité consultatif s'est tenue le 30 novembre 2000 à Vienne sur invitation du Ministère autrichien des Affaires étrangères. Les participants étaient les donateurs du PRC, des organisations internationales, les représentants PPTE du Bénin, du Malawi et de São Tomé et Príncipe et les quatre partenaires régionaux de DRI.

Au cours de la première session, le FMI et la Banque mondiale ont présenté un **rapport sur la progression de l'Initiative PPTE**. L'an 2000 devrait voir un allègement de dette d'un montant de 21 milliards de \$EU octroyés à 22 pays. Pourtant, il reste difficile de mobiliser des aides nouvelles pour réduire la pauvreté, notamment pour les pays sortant de conflits et d'assurer l'octroi d'allègement par les gouvernements extérieurs au Club de Paris et les instances multilatérales plus petites. Les IBW devraient produire des documents sur les dépenses liées à la réduction de la pauvreté et sur la viabilité de la dette à long terme ; et une analyse des résultats des DSRP à l'Assemblée annuelle. Elles vont intensifier l'analyse des dettes intérieures dans les documents du FRPC et pourraient modifier l'allègement pour prendre en compte les « pics » du service de la dette mais les « chocs » des économies des PPTE ne pourront être traités que par des déboursements plus importants.

Le Malawi a présenté les conclusions de la Réunion ministérielle PPTE de Prague (voir Bulletin N°6), notamment : le besoin d'anticiper l'allègement pour réduire la pauvreté, d'analyser la dette intérieure et d'être pragmatique à propos des conditions d'accélération des points d'exécution. São Tomé et Príncipe a prié instamment les IBW de canaliser tout l'allègement vers les dépenses de réduction de la pauvreté. Le Bénin a prié les institutions multilatérales de fournir un allègement plus rapidement, de prendre une initiative internationale pour augmenter l'aide apportée aux PPTE et a demandé des conditions plus flexibles pour accroître la propriété nationale. Les autres participants ont prié les IBW de multiplier au maximum les actions

contre les pics et les chocs, d'inclure la dette intérieure et le passif éventuel dans l'analyse PPTE ; de renforcer les mesures contre les financements non concessionnels et en faveur d'une aide supplémentaire ; d'accélérer les efforts déployés pour intégrer d'autres gouvernements non membres du Club de Paris et d'analyser la viabilité d'une gamme plus large de PPTE potentiels.

Lors de la deuxième session, DRI a présenté un **rapport sur la progression du PRC PPTE** de juin à novembre 2000 et sur les travaux prévus de décembre 2000 à juin 2001 (voir page 10). D'autres participants ont suggéré que DRI mette davantage l'accent sur des missions de suivi intensif pour renforcer la capacité des pays dans des domaines spécifiques ; améliorer les liaisons avec les organisations internationales, notamment pour transmettre ses expériences en matière de meilleures pratiques pour renforcer la gestion de la dette ; accroître la quantité d'informations disponibles sur son site Internet ; commencer dès que possible son étude indépendante et donner des évaluations complètes de la progression de l'Initiative PPTE lors des prochaines réunions du Comité consultatif.

Ils ont suggéré que DRI devrait donner la priorité en 2001 aux actions suivantes : mettre l'accent sur les questions institutionnelles ; mieux adapter l'assistance aux différents niveaux de capacité des pays ; continuer les réunions au niveau politique pour assurer un fort engagement politique à la gestion de la dette ; privilégier la gestion des nouveaux flux extérieurs et accélérer les échanges d'informations entre les PPTE sur les meilleures pratiques, notamment via son site Internet.

La troisième session a débattu des **progrès et perspectives du transfert de l'exécution du PRC aux organisations régionales**. Chaque organisation régionale a présenté son opinion des progrès réalisés. Le Pôle Dette BEAC/BCEAO a insisté sur la nécessité d'adapter les interventions aux différents niveaux de capacité de ses États

membres. Le CEMLA a informé le Comité qu'il était sur le point de signer un Protocole d'Accord avec DRI. Le MEFMI a informé le Comité d'une accélération des activités communes en 2000. Le WAIFEM a également rendu compte d'une rapide accélération et de la signature d'un Protocole d'Accord avec DRI à la réunion. Lors des débats ultérieurs, les participants ont parlé du besoin d'améliorer la mise en réseau de DRI et de ses partenaires régionaux sans oublier les besoins des pays qui ne sont pas couverts par des partenaires régionaux (notamment les pays lusophones).

La quatrième session s'est surtout intéressée aux **efforts de renforcement des capacités faits par les autres organisations**. Le FMI a cité un Guide statistique de l'Endettement extérieur, document de travail sur les éléments institutionnels de la gestion de la dette extérieure, et la production de Directives pour la Gestion de la Dette. Lors des discussions qui ont suivi, les autres participants ont indiqué que ces directives avaient une utilité limitée pour les PPTE et ont demandé d'urgence un examen plus précis des besoins des PPTE en matière de gestion de leur dette. Le Secrétariat du Commonwealth a décrit son atelier sur le Financement du Développement des PPTE et la Réunion ministérielle à Malte, ainsi que les progrès réalisés sur CS-DRMS 2000+ qui sortira en juin 2001. La Banque mondiale a expliqué son engagement dans son Guide statistique, ses directives sur l'endettement et le renforcement des capacités à la réduction de la pauvreté. Lors de discussions ultérieures, les participants ont admis qu'il y avait de nombreux modèles efficaces d'institutions pour gérer la dette, toutes dépendantes de ressources suffisantes en personnel, formation et équipements. Par ailleurs les donateurs ont été priés une nouvelle fois de soutenir le renforcement des capacités plutôt que l'assistance technique, spécialement pour les PPTE les plus petits et les plus faibles.

Pour un compte rendu détaillé des notes du Comité consultatif, veuillez nous contacter à dri@dri.org.uk

DEVELOPMENT FINANCE INTERNATIONAL LANCE UN PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Development Finance International (DFI, société sœur de DRI, auparavant dénommée *External Finance for Africa*) lance un nouveau programme au premier trimestre 2001. Le Programme de Surveillance des Flux de Capitaux Privés vers les Pays en Développement (Renforcement des capacités pour les codes, normes et analyses) est financé par le Département britannique pour le Développement international (DFID). Il constituera un pas concret et important vers la promotion de la stabilité financière mondiale en aidant les gouvernements les plus pauvres à surveiller et analyser les flux de capitaux vers le secteur privé dans leurs pays. Le programme générera des données essentielles pour des analyses nationales, régionales et internationales pour préparer les mesures politiques et la promotion de l'investissement et, à son tour, accroître et stabiliser les flux pour obtenir une croissance économique viable et une réduction de la pauvreté. Beaucoup de pays ont déjà demandé

l'assistance de DFI dans ce domaine. Depuis 1996, nous avons aidé 16 pays africains et antillais avec ce travail de surveillance et d'analyse, y compris 5 enquêtes pilotes, 3 recensements de flux et 3 projets de recherche.

Ce programme étendra le recensement à 8 pays en 2001, sélectionnés en fonction de leurs besoins et de leurs demandes et, après quoi, s'étendra à un groupe plus large de pays tout en décentralisant dans le même temps la mise en œuvre auprès des institutions régionales partenaires. DFI organisera un atelier international pour 20 pays en 2001, afin d'affiner la méthodologie et de partager les leçons analytiques. Si vous avez des questions à poser, veuillez contacter Nils Bhinda (Responsable du Programme) ou Matthew Martin (Directeur).



Pause café bien méritée dans la splendide São Tomé

QUESTIONS TECHNIQUES

1. Quel allègement de dette les PPTE peuvent-ils recevoir des créanciers multilatéraux ?

Le tableau ci-dessous montre les dernières informations concernant l'allègement octroyés par les créanciers multilatéraux aux PPTE. La plupart des plus importants créanciers multilatéraux (FMI, Groupe de la Banque mondiale et Groupe de la Banque africaine de Développement) fournissent un allègement temporaire en réduisant les paiements du service de la dette entre les points de décision et d'exécution. Toutefois, le montant de ces allègements dépend du succès des négociations menées par chaque pays.

Par exemple, l'IDA fournira un minimum de 50 % d'allègement sur le service intérimaire de la dette mais elle peut aussi aller jusqu'à 100 % tant que, sur trois ans, cela représente moins d'un tiers de l'allègement total de l'IDA en termes de VA. Cependant, les créanciers préfèrent souvent concéder un allègement en proportions annuelles égales plutôt qu'une anticipation. Par exemple, si pour fournir son allègement total, l'IDA doit réduire le service de la dette de 80 % par an sur 20 ans, elle pourrait proposer cela plutôt que 100 % pendant la période intérimaire et 70 % pendant les années restantes.

De la même façon, il est vital de s'assurer qu'après le point d'exécution, d'autres allègements continuent d'être « anticipés » afin que les dépenses liées à la réduction de la pauvreté puissent débiter rapidement. Mais ceci n'est pas souvent proposé par les créanciers.

En conséquence, si un PPTE ne négocie pas fortement, il obtiendra un allègement moins rapidement. La base de départ pour ces négociations devrait être le fardeau du service de la dette. Les Conseils des IBW ont déclaré que le ratio service/exportations devrait être, de préférence, au-dessous de 15 % et diminuer progressivement. Comme nous avons essayé de le démontrer déjà (voir Bulletin N°2 ou l'article sur les pics), les niveaux de viabilité historiquement démontrés sont de 13 % pour le ratio

service/exportations et de 12 % pour le ratio service/recettes budgétaires. Ainsi, un PPTE devrait essayer de négocier suffisamment d'anticipation pour amener les ratios du service de sa dette au moins à ces niveaux et de les faire baisser encore progressivement. La deuxième base des négociations devrait concerner le financement de la réduction de la pauvreté. Si un PPTE peut démontrer qu'il a des besoins de financement et une capacité supplémentaire d'absorption des dépenses de réduction de la pauvreté, il devrait les demander en conséquence.

2. Que fait le Club de Paris à propos de la dette post-date butoir ?

Dans notre dernier numéro, nous avons prévu que le Club de Paris allait devenir être plus flexible sur les dettes post-date butoir ou bien les PPTE n'allaient jamais pouvoir atteindre des niveaux d'endettement viables. Depuis lors, le Club de Paris a pris deux mesures importantes en janvier 2001 :

- Lors des négociations avec le Malawi, le Club a accepté de reculer sa date butoir du 1 janvier 1982 au 1 janvier 1997. Cela reflétait en partie des circonstances exceptionnelles qui pourraient limiter l'accès d'autres PPTE à un tel traitement. En particulier, le Malawi est allé au Club pour la dernière fois en 1988. Il a la réputation de payer le service de sa dette à temps. Il n'y avait pratiquement aucune pré-date butoir éligible pour les Termes de Cologne si la date n'était pas changée. Toute la dette concernée était APD car le Malawi n'a pas emprunté sur des termes de crédit à l'exportation ; et la date de 1997 permettait à certains créanciers d'exclure des prêts très récents. Néanmoins, d'autres PPTE pourraient éventuellement bénéficier de l'expérience du Malawi, entre autres la Gambie et le Ghana.
- Lors des négociations avec la Guinée-Bissau et le Niger, le Club a accepté de déferer le service de la dette post-date butoir échue entre les points de décision et d'exécution, avec une période de grâce

de 3 ans et une échéance sur 10 ans. Cela reflétait le très lourd fardeau en liquidités de leur dette si cette mesure n'était pas prise. Ce n'est pas une pratique nouvelle mais c'est encourageant qu'elle soit maintenant appliquée aux points de décision PPTE.

3. Si la dette de certains pays est « insoutenable » au point d'exécution, peuvent-ils avoir plus d'allègement ?

La dette de plusieurs PPTE risque de ne pas être viable au moment de leurs points d'exécution. Par exemple, le Niger et le Malawi vont avoir des ratios VA/exportations au-dessus du seuil des 150 % même après l'assistance PPTE (jusqu'en 2013 et 2014 respectivement). Ainsi, l'Initiative PPTE II telle qu'elle est conçue actuellement n'apportera pas suffisamment d'allègement pour permettre à ces deux pays d'avoir un endettement viable. Beaucoup d'autres pays risquent de souffrir de « chocs » économiques temporaires qui pourraient élever leurs ratios à des niveaux insoutenables (voir pages 3-4).

Heureusement, PPTE II permet une réévaluation complète de la situation d'endettement d'un pays au point d'exécution. Si, sur la base des projections à long terme, le ratio VA/exportations reste au-dessus de 150 %, les Conseils du FMI et de la Banque mondiale « pourraient envisager un appoint » à l'allègement de dette.

Cependant, il reste deux questions sans réponse :

- quels seront les critères utilisés pour déterminer le montant du « supplément d'allègement » ? En particulier, que signifie « à long terme » le manque de viabilité prévu ?
- quels créanciers fourniront ce supplément d'allègement ?

Il convient de répondre rapidement à ces questions urgentes si l'on veut que les PPTE parviennent à une viabilité à long terme de leur dette.

ALLÈGEMENT DE LA DETTE OCTROYÉ PAR LES CRÉANCIERS MULTILATÉRAUX AUX PPTE

Créancier	Entre les points de décision et d'exécution	Après le point d'exécution
BAD/FAD : Banque africaine de Développement / Fonds africain de Développement	Allègement du service de la dette : plafonné à 80 % du service annuel et 40 % maximum de l'allègement total en VA	Allègement du service de la dette : maximum 80 % du service annuel échue, jusqu'à ce que les 60 % restants de l'allègement en VA soient fournis en 15 ans
BADEA : Banque arabe pour le Développement économique en Afrique	Rééchelonnement concessionnel des arriérés	Rééchelonne 100 % du stock au taux d'intérêt nécessaire pour produire la réduction de la VA
Banque mondiale AID	Allègement du service de la dette : 50 % ou plus du service annuel échue. Anticipation : maximum 1/3 de l'allègement total en VA	Allègement du service de la dette : 50 % du service annuel échue, à octroyer au cours des 20 ans suivant le point de décision
BIRD*	Don AID : partage l'allègement pendant la période. Anticipation : maximum 1/3 de l'allègement total en VA	Crédits AID pour prépayer la dette : allègement restant en VA
BCEAO : Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	Au cas par cas	Rééchelonne 100 % du stock à 0 % d'intérêt et 15 ans
BDC : Banque de Développement des Caraïbes	Allègement du service de la dette jusqu'en 2002*	Allègement du service de la dette*
BEI : Banque européenne d'Investissement	Annule 100 % du service annuel de la dette	Prépaiement des emprunts pour produire une réduction de la VA
BID : Banque inter-américaine de Développement	Dépend du calendrier des ressources des donateurs	Allègement du service de la dette : jusqu'en 2008, 50 % du service annuel échue pour les emprunts FOE. Après 2008, annulation sélective du principal pour les emprunts contractés avant l'an 2000
BIsD : Banque islamique de Développement	Rééchelonne les arriérés et le service au cas par cas	Rééchelonne 100 % du stock au taux d'intérêt nécessaire pour produire la réduction de la VA
BND / BNI : Banque nordique de Développement / Banque nordique d'Investissement	Pas d'allègement	Annule 100 % du service jusqu'à obtenir une réduction de la VA
BOAD : Banque ouest-africaine de Développement	Réduction du stock de la dette ou paiement du service n'excédant pas 20 % par an	Réduction du stock de la dette ou des paiements du service nécessaires pour produire une réduction en VA
FDMC : Fonds de Dépôt multilatéral CARICOM	Rééchelonne 100 % du stock à un taux d'intérêt plus bas et reporte les échéances pour produire une réduction en VA	Rééchelonne 100 % du stock à un taux d'intérêt plus bas et reporte les échéances pour produire une réduction en VA
FIDA : Fonds international pour le Développement agricole	Liquidation des arriérés seulement	Annule 100 % du service jusqu'à obtenir une réduction de la VA
FMI : Fonds monétaire international	Jusqu'à 100 % du service annuel de la dette sans excéder 60 % de l'allègement total en VA ou 20 % en une année	Les 40 % d'allègement en VA
OPEP : Organisation des Pays exportateurs de Pétrole	Au cas par cas	Rééchelonne 100 % du stock à un taux d'intérêt et/ou aux échéances nécessaires pour produire une réduction en VA
UE/BEI : Union européenne / Banque européenne d'Investissement	Annule 100 % du service annuel de la dette	Dons pour fournir une annulation totale ou partielle pour produire une réduction de la VA

* Initiative PPTE I

Debt Relief International

4th Floor, Lector Court, 151-153 Farringdon Road, Londres EC1R 3AF, Royaume-Uni
t : +44 (0)20 – 7278 0022 f : +44 (0)20 – 7278 8622 e : dri@dri.org.uk http://www.dri.org.uk